

UNIVERSITÉ DE FRANCE

---

ACADÉMIE DE MONTPELLIER

---

**Département des Pyrénées-Orientales**

---

# RAPPORT

SUR

## LA SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Dans le département des Pyrénées-Orientales

Pendant l'année scolaire 1892-1893

PAR

M. V. FAVARD, Inspecteur d'Académie.



PERPIGNAN

IMPRIMERIE DE CHARLES LATROBE

---

### 3° Bibliothèques scolaires.

La situation des bibliothèques scolaires du département est la suivante :

Nombre des bibliothèques au 31 décembre 1892.....	265
Nombre des ouvrages de lecture à prêter aux familles.	21.384
Nombre des volumes .....	24.147
Montant des dons en argent reçus en 1892	
( des particuliers .....	250.80
( des conseils municipaux. 870.50	1121.30

Nombre des prêts de livres en 1892..... 24.300

Les 265 bibliothèques scolaires du département sont bien tenues, excepté une douzaine.

Au commencement du mois de mai dernier, j'ai adressé à l'Administration supérieure des propositions pour concessions de livres aux bibliothèques scolaires, et j'espère que M. le Ministre de l'Instruction publique voudra bien accueillir favorablement ces propositions.

J'ai également donné récemment au personnel enseignant des instructions précises pour faire prospérer l'œuvre des bibliothèques scolaires, qui, faute de ressources, reste depuis trop longtemps dans un état à peu près stationnaire. Il est à souhaiter, dans l'intérêt des maîtres et des élèves, que mon appel soit entendu.

### 4° Bibliothèques pédagogiques.

Les bibliothèques pédagogiques sont au nombre de 17, c'est-à-dire une par canton, et elles possèdent ensemble 7553 volumes.

Cette institution rendrait de grands services à nos maîtres si elle était bien organisée et convenablement suivie. Mais malheureusement les bibliothèques contiennent fort peu d'ouvrages vraiment intéressants au double point de vue pédagogique et général ; elles s'en procurent en outre difficilement de nouveaux à cause de la modicité de leurs ressources ;

enfin elles sont difficilement accessibles aux maîtres, qui, pour se procurer des livres, doivent faire le voyage du chef-lieu de canton. Il serait à souhaiter que l'instituteur du chef-lieu pût envoyer les ouvrages par la poste en franchise à ses collègues du canton qui les lui demanderaient. Telles sont les causes pour lesquelles les bibliothèques pédagogiques sont peu fréquentées par les instituteurs et les institutrices. L'inspection a profité plusieurs fois des conférences cantonales pour indiquer les avantages de l'œuvre précitée, et elle continuera d'appeler sur ce point l'attention du personnel enseignant.

### 5° *Musées scolaires.*

Les musées scolaires sont au nombre de 123 et la plupart d'entre eux ne sont pas convenablement disposés au point de vue de l'installation et de la classification. Il est d'ailleurs à remarquer que ces musées n'appartiennent pas aux établissements : ils sont la propriété des instituteurs, qui les emportent avec eux en changeant de résidence. Il serait pourtant bien à souhaiter que, pour la bonne direction des leçons de choses et des leçons de langage, chaque école publique eût son musée scolaire.

## CHAPITRE VII.

### **Écoles normales primaires.**

#### I. — ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS DE PERPIGNAN

##### 1° *Organisation matérielle.*

L'état des bâtiments est satisfaisant ; cependant il serait urgent de réparer le local servant de dépôt pour les agrès de gymnastique. Ce local est à tous égards en fort mauvais état ; la dépense d'ailleurs n'excèdera pas cent francs, et elle peut être imputée

#### 4° Ecoles maternelles.

Les écoles maternelles donnent des résultats de jour en jour plus satisfaisants. Les maîtresses qui en ont la direction commencent à comprendre la différence qui sépare ces établissements aussi bien des simples garderies que des écoles élémentaires. Elles s'attachent à développer simultanément toutes les facultés des petits enfants qui leur sont confiés, à ouvrir à la vie leurs jeunes intelligences. Les enfants qui sortent des écoles maternelles entrent à l'école élémentaire bien mieux préparés que les autres et profitent plus rapidement des leçons qui leur sont données.

#### 5° Cours d'adultes.

Un seul cours d'adultes a été ouvert dans le département pendant l'hiver 1892-1893, et il n'a pas eu la durée prescrite par l'article 104 du décret du 18 janvier 1887 et par l'article 6 de l'arrêté du 22 juillet 1884. Cette utile institution, qui continue à subsister avec avantage dans plusieurs départements, paraît complètement abandonnée dans les Pyrénées-Orientales. J'ai rappelé dernièrement aux instituteurs, par une note insérée dans le *Bulletin de l'enseignement primaire*, les conditions dans lesquelles ils peuvent ouvrir une classe du soir et obtenir une subvention de l'État pour cet enseignement supplémentaire. Je souhaite que ma note réveille l'attention des maîtres et des municipalités sur l'institution précitée, et que les cours d'adultes recommencent l'hiver prochain dans notre département.

#### 6° Examens.

Je vais maintenant donner dans le tableau suivant des renseignements détaillés sur les examens de l'enseignement primaire qui ont eu lieu dans le département des Pyrénées-Orientales pendant l'année 1892.